📋 NOUVEAU ! 📋

Consulter sans ordonnance, c'est désormais possible

🏥 Seine-Maritime : Territoire Test

Le Département de la Seine-Maritime est un territoire test pour la mise en place de la consultation en accès direct chez votre kinésithérapeute. Celui-ci doit être adhérent à une CPTS (Communauté Professionnelle Territoriale de Santé) ou une MSP (Maison de Santé Pluriprofessionnelle) locale.

✔ Chez KSO Rouen

Vous pouvez désormais consulter votre kinésithérapeute du sport dans le cadre de vos douleurs musculo-squelettiques et rachidiennes **sans ordonnance**.

Les modalités de prise en charge sont inchangées.

Accès Direct

✔ Avec Diagnostic Médical Existant

Si un diagnostic médical a déjà été établi, le nombre de séances sera évalué en fonction de l'évolution de votre état.

✔ Sans Diagnostic Médical Préalable

S'il n'y a pas de diagnostic médical préalable à votre motif de consultation, un maximum de **8 séances** peut être effectué avant un réadressage vers votre médecin généraliste ou un spécialiste.

💡 **Important :** Cette nouvelle possibilité vous permet un accès plus rapide aux soins de kinésithérapie pour vos douleurs musculo-squelettiques et rachidiennes.